

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Bernard BIETTE, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents :

BIETTE Bernard, DELALANDE Anne-Marie, PICORY Françoise, MORISSEAU Sébastien, ROQUIGNY Clara, ROUMIER Sophie, BOURDILLON Jean-Luc, DE MEULEMESTER Emmanuel, CARTIER Ludovic, NEUVEU Martine, PICHON Lionel, BOTHEREAU Isabelle, MONIERE Karine, RIVIERE Aurore

Absents :

GAULTIER Etienne pouvoir à PICORY Françoise
PINAULT Jean-Luc
FRANKE Nathalie
REBSTOCK David
DEDONCKER Jeremy

Secrétaire de séance : BOTHEREAU Isabelle

Date de convocation : 02/07/2025

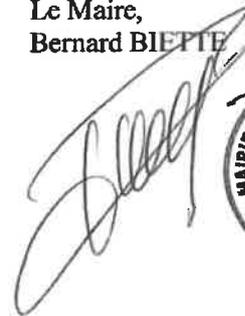
Délibération n° 2025 – 38 : Coût de la classe de Mer du 02 au 06 juin 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le coût de la classe de mer, ayant eu lieu du 02 au 06 juin 2025 est le suivant : 6663.60 € pour le séjour et 3149,09 € pour le transport, soit un total de 9812.69 €.

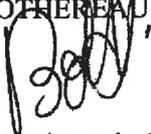
Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne en charge une partie de la dépense totale du séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune prendra en charge 60% du prix du séjour, soit 5785.65 € (289.28 € par enfant), il restera ainsi à la charge des parents 150 € par enfant. L'association des parents d'élèves « La Farandole » participera également au financement du voyage à hauteur de 1027.04 € soit 51.35 € par enfant.

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Bernard BIETTE



La secrétaire de séance,
Isabelle BOTHEREAU



Certifié exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 10 JUIL. 2025
Et publication le 10 JUIL. 2025
Le maire,
Bernard BIETTE

